

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 28 mai 1998, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Depuis plusieurs années, la communauté urbaine de Lyon a entamé un programme de renouvellement du mobilier de bureau dans les immeubles communautaires (hôtel de communauté et subdivisions extérieures).

Le renouvellement de ces fournitures s'avère indispensable car le mobilier existant a été mis en place à la création de la communauté urbaine de Lyon et ne correspond plus aux besoins des utilisateurs, notamment avec l'arrivée massive de postes informatiques individuels.

A ce jour, le nombre de postes restant à pourvoir nécessite le renouvellement des marchés de fournitures et de mobilier.

Cependant, afin de conserver une homogénéité dans les formes et les couleurs avec les mobiliers installés, tant dans les niveaux de l'hôtel de communauté que dans les subdivisions extérieures, il conviendrait de lancer une consultation européenne en appel d'offres restreint, en application des articles 295 et 298 bis à 300 bis du code des marchés publics. En effet, seules certaines sociétés sont en mesure de fournir un mobilier compatible avec le mobilier existant.

Les marchés qui découleront de cette consultation seraient de type à bons de commande, conformément à l'article 273 du code des marchés publics avec un potentiel de commandes (pas d'engagement sur minimum ou maximum).

Les marchés pourraient être exécutés sur trois années complètes à partir de leur notification, c'est-à-dire s'exécuter en 1998, se poursuivre sur les années 1999, 2000 et se terminer à la date anniversaire de la notification en 2001.

L'ensemble de ces prestations serait décomposé en six lots donnant lieu à neuf marchés au maximum.

- lot n° 1 : fourniture et installation de mobilier de bureau pour les niveaux 3 et 5 de l'hôtel de communauté et les services extérieurs ; un marché,
- lot n° 2 : fourniture et installation de mobilier de bureau pour les niveaux 01, 2 et 4 ; un marché,
- lot n° 3 : fourniture et installation de mobilier de bureau pour les niveaux 0 et 1 ; un marché,
- lot n° 4 : fourniture de sièges ; deux marchés,
- lot n° 5 : fourniture d'armoires de rangement et d'armoires de vestiaires ; deux marchés,
- lot n° 6 : fourniture de cloisons ; deux marchés.

Le potentiel global de commandes est estimé à 3,5 MF TTC par an.

Monsieur le vice-président chargé des marchés publics a donné un avis favorable sur la procédure proposée le 23 mars 1998 ;

**B - Propose** d'approuver le dossier de consultation des entrepreneurs qui lui est présenté, de l'autoriser à signer les marchés de fournitures qui en découleront ainsi qu'à accomplir tous les actes y afférents et de fixer l'imputation des dépenses ;

**C - Précise** que les candidatures et les offres seront examinées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995 ;

Vu ledit dossier de consultation des entrepreneurs ;

Vu les articles 273, 295 et 298 bis à 300 bis du code des marchés publics ;

Vu sa délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995 ;

Ouï l'avis de ses commissions domaine et administration générale et finances et programmation ;

#### **DELIBERE**

**1° - Approuve** le dossier de consultation des entrepreneurs qui lui est présenté.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer les marchés de fournitures qui en découleront ainsi qu'à accomplir tous les actes y afférents.

**3° - Décide** que les candidatures et les offres seront examinées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995.

**4° - Les dépenses** seront prélevées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 1998 - compte 218 400 - fonction 022 et éventuellement sur les crédits à inscrire en 1999, 2000 et en partie 2001.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,